



Travaux malfacons et non conforme par rapport au devis

Par **laurent**, le **26/05/2008** à **14:16**

Bonjour,

J'ai signé un devis (au forfait sans apparition de la TVA sur ce dernier) avec un artisan maçon pour faire ma terrasse à mon domicile. Il s'avère qu'à la réception des travaux , plusieurs malfacons apparaissent de manière nette du fait du travail du maçon et de la livraison de béton par une entreprise spécialiste en la matière non conforme à la commande.

Des réserves ont été émises à la livraison du béton mais le maçon a quand même coulé.

Je me retrouve avec des travaux très mal finis, des sols non de niveau, des traces de béton gris.

Le maçon m'indique que le chantier n'est pas déclaré. Et donc que je n'ai pas d'intérêt à le faire expertiser. Je n'ai réglé des sommes qu'en chèque pour une partie des travaux et la livraison du béton.

Quels sont mes recours , mes démarches si notre entente à l'amiable n'aboutit pas?

Quels risques j'encoure si je fais expertiser le travail non conforme dans mon cas de figure ?

Que me conseillez vous ?

Merci d'avance